

Audience AESH/ DSDEN

Jeudi 8 Avril 2021

Les AESH reçus à la direction académique.

L'administration ose dire que cela coûterait trop cher de donner un salaire décent aux AESH car ils représentent le personnel le plus nombreux.

Elle ose affirmer que les AESH ne seraient pas tous capables d'accéder aux concours aux postes statutaires de fonctionnaires par la voie d'un concours!

C'est inadmissible et scandaleux.

Nous revendiquons des droits : à un vrai salaire, à un temps de travail choisi, à une vraie formation, à une égalité de traitement... c'est cela un statut. Le ministre doit répondre !

Faisons signer la pétition des AESH du 22 :

<http://chnng.it/4JFNNhXZVz>

Laissez vos coordonnées (mail, téléphone) à l'adresse suivante :
combataesh22@gmail.com pour recevoir l'invitation à la prochaine réunion, afin de discuter des revendications et de préparer la montée au ministère. Soyons nombreux.

Début de l'audience à 17h15.

Etaient présents :

M. Jean Pierre MALENFANT - Secrétaire Général Inspection Académique des Côtes d'Armor

Mme Aurélie MENARD – Cheffe de division – DIVEL 22

Délégation AESH :

M. Davy LAFOSSE - AESH 1^{er} degré

Mme Séverine MEYER - AESH 2nd degré

Mme Irène FRANGEUL - AESH 2nd degré

Mme Dominique PINNA - AESH 2nd degré

Après un tour de table, M. Malenfant constate que nous sommes impliqués dans nos missions d'AESH et indispensables au bon fonctionnement de l'école inclusive.

Nous rappelons que cette demande d'audience a été faite dans le cadre d'une journée de mobilisation nationale des AESH avec les organisations CGT éducation, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation « *Pour un vrai statut, pour l'abandon des PIAL, toutes et tous devant les DSDEN, les rectorats et le ministère, en grève !* » et que nous sommes en colère.

C'est pourquoi nous souhaitons que les revendications suivantes soient rapportées au Recteur et au Ministre :

- **Égalité de traitement entre les AESH** (certains d'entre nous relèvent du budget titre 2 et d'autres du budget hors titre 2, ce qui conduit à une inégalité entre nous).

Réponse de l'administration : une partie des AESH est sous le « régime » du rectorat -> budget fixe et une partie des AESH sous régime d'une masse salariale « fluctuante ».

Nous rappelons qu'il nous semble que les contrats aidés n'existent plus, que cette inégalité de traitement se traduit dans nos fiches de paye (Exemple de l'indemnité compensatrice à la hausse de la CSG qui n'est pas encore régularisée pour tous les hors titre 2); que nos métiers et les besoins des élèves ne sont pas « fluctuants ».

- **Statut de fonctionnaire de la fonction publique** avec ce qui en découle : stabilité d'emploi, possibilité d'évolutions salariale et d'emploi, intégration de fait dans les équipes pédagogiques, etc.

Réponse de l'administration :

Attention ! Il faut passer un concours pour accéder au statut de fonctionnaire : beaucoup de vos collègues risquent d'être exclus (problème de niveau ?)

Il faut du temps pour organiser un concours.

Nous rappelons que beaucoup de nos collègues ont un niveau d'étude supérieur au bac et que pour les autres, l'expérience professionnelle acquise doit être validée.

Notre fonction est pérenne et nous avons fait la preuve que nous sommes indispensables.

Par le passé, des enseignants contractuels (les maîtres- auxiliaires) ont été intégrés à la fonction publique par une simple inspection, c'est donc possible.

Nous rappelons également que cette revendication est ancienne (la loi Montchamp a 16 ans), et que le temps s'écoule sans que rien ne se passe, au contraire.

- **Revalorisation salariale immédiate et régulière** en fonction de l'ancienneté, avec effet rétroactif et prise en compte des années de contrats aidés.

Réponse de l'administration :

Vous représentez le personnel le plus nombreux de l'éducation nationale (?) plus que les agrégés, etc. Une revalorisation de nos salaires représenterait une masse salariale faramineuse qui serait supportée par les générations futures. Dans le département, nous sommes environ 1100 AESH pour 2200 enfants accompagnés.

D'autres professions comme les caissières et les salariés dans les usines d'abattage sont tout autant mal payés.

Une revalorisation salariale est possible tous les 3 ans suite à des entretiens annuels favorables.

Nous rappelons que nos salaires sont indécents, ne nous permettent pas de vivre, de prendre un crédit, etc. Notre ancienneté n'est pas reconnue. La nouvelle grille indiciaire est encore en notre défaveur, les AESH au niveau 2 acquis après 8 à 10 ans d'ancienneté reviennent au niveau 1, niveau plancher. L'éducation nationale est obligée de créer une « indemnité à la hausse du S.M.I.C » pour nous maintenir au niveau du S.M.I.C, malgré notre ancienneté.

Nous leur présentons une fiche de paye de septembre 2012 et une autre de février 2021. Il y a une différence de 31 euros pour un temps plein, soit pour un mi-temps 15 euros pour 9 ans de travail.

Nous rappelons que l'éducation nationale a économisé 669 millions d'euros en 2020 sur son budget et que cet argent aurait pu et aurait dû servir à nos augmentations de salaires. Qu'il s'agit bien d'une volonté politique de nous maintenir avec des salaires très bas, dans la misère. Et que nous n'avons pas à être culpabilisés de porter la dette du pays parce que nous réclamons un salaire légitime pour vivre.

- **Un emploi à temps plein pour ceux et celles qui le souhaitent.** Il faut en finir avec les temps partiels subis qui ne nous permettent pas de vivre dignement.

Réponse de l'administration :

Il y a eu de grandes avancées : 2 fois des contrats de 3 ans et ensuite le CDI.

Nous rappelons que ces temps partiels subis nous maintiennent dans la précarité, voire la pauvreté.

- **Octroi de la prime REP et REP + et de la prime informatique** comme pour les autres personnels de l'éducation nationale.

Nous rappelons que nous avons été évincés de la prime informatique alors que bon nombre de collègues du secondaire ont suivi leurs élèves en distanciel lors du 1^{er} confinement.

- **Création de tous les postes nécessaires, classes et structures spécialisées à hauteur des besoins des élèves.**

Réponse de l'administration :

Tous les ans, des places sont ouvertes dans les Ulis ou les Itep, mais....

Il est vrai que si les enfants se retrouvent en difficulté dans les classes « ordinaires », on retrouve plus tard les conséquences par le biais des fiches SST.

C'est une demande des parents qui préfèrent voir leurs enfants en classe « ordinaire » qu'en classe Ulis ou en IME.

Nous rappelons que nous ne sommes pas formés aux situations de crises que peuvent engendrer ces accompagnements, que tout le monde est en souffrance : l'enfant lui-même, les autres enfants de la classe, les enseignants comme les accompagnants.

L'inclusion systématique est une erreur qui ne répond pas aux besoins des élèves qui relèvent de structures adaptées.

Nous rappelons qu'à la fin de 2020, plus de 300 enfants étaient toujours non accompagnés sur la région, 64 dans les Côtes d'Armor (chiffres fournis par le rectorat récemment) . C'est inacceptable.

- **Abrogation des P.I.A.L et de la mutualisation en nombre des notifications.**

Réponse de l'administration :

Les P.I.A.L ont été créés pour répondre plus finement aux besoins des élèves sur le plan local. Des consignes ont été données pour que les emplois du temps et les affectations soient élaborés en fonction des situations personnelles des personnels.

Il faut que les élèves soient autonomes à la fin du lycée, c'est donc normal que les nombres d'heures d'accompagnement diminuent.

Nous rappelons que les P.I.A.L n'ont contribué qu'à précariser et dégrader un peu plus les conditions de travail des AESH au détriment de la qualité de l'accompagnement, que 2 ou 3 accompagnants pour un élève, c'est un non-sens qui est contraire à l'intérêt de l'enfant, que les collègues voient leur emploi du temps modifié régulièrement et étalé sur toute la semaine, ce qui ne permet d'avoir un autre travail à mi-temps pour tenter d'obtenir un salaire décent à la fin du mois.

La promesse que les P.I.A.L allaient nous permettre d'obtenir plus d'heures de travail s'est avérée fausse.

Nous rappelons que nous savons que notre première mission est de rendre ces enfants le plus autonome possible mais il est important de respecter leur propre rythme.

- **Une véritable protection sanitaire face au Covid**, des masques FFP2, des tests et des vaccins prioritaires.

Réponse de l'administration :

Un calendrier des vaccinations a été établi et diffusé par M. Blanquer dans la presse.

Nous rappelons que nous avons dû réclamer des masques à la rentrée de septembre, qu'il y a 1 an, il n'y avait pas de FFP2, qu'on nous répond aujourd'hui qu'il n'y en a plus, alors qu'il y en a dans les magasins, que le protocole qui nous a été demandé lors de cette réunion (se séparer d'une chaise les uns des autres, pas plus de 6 personnes dans une pièce) n'est pas celui qui est appliqué dans les classes, que les AESH sont en première ligne et que le virus est le même qu'on soit personnel dans les classes ou personnel administratif pour qui le protocole est différent.

M. Malenfant met fin à l'audience à 18h30 en raison d'une autre réunion.